

<p style="text-align: center;">PIECES CONSTITUTIVES POUR UNE DEMANDE DE MALADIE PROFESSIONNELLE</p>
--

- Courrier de l'autorité territoriale** indiquant l'objet de la saisine et les questions précises auxquelles doivent répondre les membres de la COMMISSION DE REFORME
- Fiche de renseignement modèle N°1**
- Déclaration de maladie professionnelle ou courrier sur papier libre** faite par l'agent en précisant bien la localisation de la pathologie en cause et le côté (droit ou gauche).
- Certificat médical initial** d'un médecin généraliste ou spécialiste faisant apparaître la désignation de la maladie, le numéro de tableau, la date de la première constatation médicale de la maladie
- Fiche de poste détaillée** de l'agent
- Rapport hiérarchique** énumérant et décrivant chronologiquement chaque poste de travail occupé par l'agent depuis son entrée dans la collectivité et permettant d'apprécier les conditions d'exposition au risque professionnel concerné (récapitulatif de carrière, période d'exposition, produits manipulés...)
- Rapport du médecin de prévention** qui désigne la maladie ainsi que le numéro du tableau. A partir de la visite de poste, il met en évidence les travaux effectués par l'agent, les gestes cités au tableau en cause ou les produits manipulés. Ce document doit permettre de rattacher les tâches effectuées par l'agent à la liste des travaux figurant au tableau ou, à défaut, d'établir que la maladie peut être causée par le travail habituel de l'agent
- Après validation des documents par le secrétariat de la commission de réforme :
Faire établir un rapport par un médecin agréé qui, utilisant le libellé et le numéro d'inscription du tableau des maladies professionnelles, confirme que l'agent est atteint de la maladie citée dans le tableau. En conséquence, il se prononce sur l'imputabilité à la maladie professionnelle des arrêts et des soins prescrits. Il détermine, quand c'est possible, une date de consolidation et un taux d'IPP
- ▶ **S'il s'agit de suites ou d'une rechute :**
 - Courrier de l'autorité territoriale** indiquant l'objet de la saisine et les questions précises auxquelles doivent répondre les membres de la COMMISSION DE REFORME
 - Fiche de renseignement modèle N°1**
 - Pièces relatives au dossier initial** (déclaration de maladie professionnelle, rapport hiérarchique, certificat médical initial, rapports médicaux)
 - procès-verbal de la commission de réforme et tous documents postérieurs à ce PV**
 - Certificats médicaux** de rechute, de prolongation, de reprise, final
 - Rapport d'un médecin agréé** établissant le lien entre la rechute et la maladie professionnelle